Image not found or type unknown

Relocation appartement après avoir donné congé pour vente

Par **mariei**, le **15/09/2013** à **21:34**

bonjour,

je suis dans un cas assez complexe suite à la relocation de mon bien...J'ai donné congé pour vente en février 2012, puis voyant l'état du marché, je me suis résignée à le faire, j'ai proposé à la locataire de rester (à l'oral par téléphone) ce qu'elle a fait jusqu'en avril 2013. Elle m'a envoyé une lettre avec comme objet son avis de départ (deux mois ava,t) en me remerciant de lui avoir laissé l'appartement jusqu'à ce qu'elle puisse se reloger.
Ayant rendu l'appartement en mauvais état je lui a décompté de l'argent sur sa caution et maintenant elle me menace de porter plainte avec dommages et interêts suite à la relocation de mon bien...Je dois répondre à son avocate qui m'a envoyé un courrier recommandé.

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés